

La population de Cité Soleil en proie aux gangs

Rapport d'enquête sur les abus des droits de l'homme commis par les gangs dans la zone de Brooklyn de juillet à décembre 2022

Sommaire exécutif

- 1- Depuis plus de six mois, les résidents de plusieurs quartiers de la commune de Cité Soleil (zone métropolitaine de Port-au-Prince) sont les victimes d'une violence armée qui a pris diverses formes : meurtres, blessures, disparitions, violences sexuelles, restrictions de circulation et destructions de biens. Loin d'être aléatoire, cette violence mettant aux prises deux coalitions de gangs, répond à des dynamiques politiques, économiques et personnelles visant à assujettir les populations et exercer un contrôle territorial sur cette commune.
- 2- Entre le 8 juillet et 31 décembre 2022, dans le seul quartier de Brooklyn, qui a été particulièrement ciblé par les gangs au cours de la période, au moins 552 personnes ont été tuées, blessées ou ont disparu, dont 263 personnes tuées, 285 autres blessées et quatre disparues¹. À cela s'ajoutent les viols collectifs de dizaines de femmes et de jeunes filles et le déplacement de plusieurs centaines de personnes, dont certaines ont vu leurs habitations détruites ou pillées.
- 3- Si, au cours des premières semaines du mois de juillet, ce quartier a enregistré d'intenses attaques menées par le gang « G-9 en famille et alliés » (ci-après, G-9), les semaines et mois suivants ont connu un climat de terreur quasi permanent du fait de l'emploi de *snipers* pouvant tuer indistinctement toute personne qui passait sur leur champ de vision.
- 4- Parallèlement, le G-9 a utilisé d'autres tactiques consistant à restreindre la circulation des habitants et bloquer l'accès aux biens de première nécessité, notamment l'eau et la nourriture, mais aussi aux services sanitaires, comme le ramassage des déchets. Ces tactiques ont eu pour conséquence d'appauvrir davantage les populations locales et de dégrader un environnement sanitaire déjà extrêmement insalubre, favorisant ainsi la propagation de maladies infectieuses. À ce titre, des cas de choléra ont été enregistrés dans le quartier de Brooklyn dès le début du mois d'octobre alors que les services de santé n'en avaient pas documenté dans le pays depuis 2019.
- 5- Face à cette violence armée, la Police Nationale d'Haïti (PNH) n'est intervenue que de manière limitée pour restaurer l'ordre public et protéger les résidents vivants dans les quartiers de Cité Soleil. Ne disposant pas des moyens humains et matériels adéquats, la PNH n'est pas en mesure d'éradiquer l'expansion des gangs, d'où la nécessité de renforcer immédiatement les capacités de la Police Nationale Haïtienne avec un soutien international coordonné et considérer urgemment le déploiement d'une force d'appui de temps limité dans des conditions conformes avec les droits humains, ainsi qu'un plan d'action complet et précis.
- 6- Si la police judiciaire a ouvert assez rapidement une enquête sur les exactions commises contre les populations, notamment celles relatives aux violences sexuelles, en revanche, les magistrats de la juridiction de Port-au-Prince, dans laquelle se situe Cité Soleil, n'ont, à la date de publication du rapport, quant à eux, posé aucun acte de procédure en vue d'arrêter et de juger les auteurs présumés.

¹ 466 hommes, 50 femmes et 36 enfants

- 7- Les services sociaux étatiques ont également fait face à de nombreux défis pour répondre rapidement à la dégradation de la situation humanitaire provoquée par cette violence. Les associations communautaires et les organisations non-gouvernementales, déjà présentes dans les quartiers affectés de Cité Soleil, ont quant à elles augmenté leurs opérations dès que les conditions sécuritaires l'ont permis, et cela malgré parfois des budgets très réduits. De même les agences humanitaires des Nations unies ont pu organiser des distributions ponctuelles à partir de la fin du mois de juillet après avoir obtenu l'accès aux quartiers affectés de Brooklyn.
- 8- Toutefois, sur la base des entretiens menés par le Service des Droits de l'Homme (SDH) du Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) auprès des acteurs concernés, il a été établi qu'une partie des populations les plus vulnérables affectées par la violence n'a pas pu bénéficier des aides humanitaires, en raison notamment du rôle ambigu qu'ont pu jouer les fondations sociales présentes à Cité Soleil.
- 9- Fortement implantés dans les quartiers de Cité Soleil depuis plusieurs années du fait de l'absence des services étatiques, ces fondations, sous le contrôle de certains gangs, ont pu utiliser une partie de ces aides pour contraindre les jeunes hommes et femmes à rejoindre les rangs de ces gangs. Ces fondations se présentent souvent auprès de la population comme des « bienfaiteurs » grâce à leurs œuvres à caractère social et caritatif. Face à cette situation, certains acteurs humanitaires ont mis en place divers mécanismes en vue de garantir que les aides ne soient pas capitalisées par les gangs et parviennent aux populations les plus vulnérables.
- 10- Pour tenter d'apporter des solutions idoines aux abus des droits de l'homme dont sont victimes les résidents de Cité Soleil, en particulier ceux du quartier de Brooklyn, BINUH et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) proposent les recommandations suivantes :

Aux autorités haïtiennes :

- 10.1- Poursuivre un dialogue inclusif entre tous les acteurs haïtiens intéressés en vue de trouver une solution durable à la crise multidimensionnelle que traverse Haïti, notamment à travers l'organisation d'élections libres et transparentes de manière à ce que les institutions démocratiques soient restaurées.
- 10.2- Doter la Police Nationale d'Haïti (PNH) des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires pour mener des patrouilles régulières et maintenir une présence durable au niveau de carrefours stratégiques de Cité Soleil afin de limiter les opérations des gangs et rassurer les populations.
- 10.3- Soutenir la Commission spéciale de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) pour conclure, dans les plus brefs délais, son enquête sur les abus des droits de l'homme contre les populations locales, ainsi que pour identifier et arrêter leurs auteurs présumés, y compris ceux qui ont apporté un appui aux gangs en armes, en munitions, en conseils stratégiques, ou autres.
- 10.4- Prendre les mesures nécessaires en vue d'établir un pôle judiciaire spécialisé au sein des cours et tribunaux haïtiens, en collaboration avec le ministère de la Justice et de la sécurité publique et le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, afin de juger les auteurs des crimes commis à Cité Soleil, y compris ceux de violences sexuelles.
- 10.5- Avec l'aide des pays de la région, soutenir les autorités chargées de l'application de la loi pour lutter contre la contrebande et la circulation incontrôlée d'armes et de munitions illicites, car celles-ci sont l'un des principaux catalyseurs de la violence des gangs.
- 10.6- Avec le soutien des Nations unies, renforcer et d'accélérer les efforts de mise en œuvre du Plan d'action national d'Haïti visant à appliquer la feuille de route de la CARICOM pour la mise en

œuvre des actions prioritaires des Caraïbes sur la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes d'ici 2030.

- 10.7- Restaurer l'établissement des services et projets sociaux permettant aux populations de renforcer leur autonomie et aux personnes déplacées de Cité Soleil de retourner graduellement dans leurs milieux à moyen terme, ce qui permettra, en outre, de renforcer progressivement la confiance vis-à-vis des services gouvernementaux.
- 10.8- Avec l'appui des Nations unies et le soutien des donateurs bilatéraux et multilatéraux, renforcer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des structures de soins médicaux et psychologiques et de réinsertion sociale pour les survivant(e)s des violences, y compris les violences sexuelles liées aux gangs, notamment par un financement et un soutien accru et durables aux organisations qui fournissent des soins médicaux et psychologiques aux victimes.

Aux acteurs humanitaires et de développement :

- 10.9- Continuer les efforts déjà entrepris pour renforcer les mécanismes de coordination entre les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la réponse humanitaire et le secteur du développement afin d'améliorer l'impact de l'aide fournie aux victimes de la violence perpétrée par les gangs et de permettre à la population de renforcer son autonomie.
- 10.10- Poursuivre les efforts pour renforcer les capacités des prestataires de services en vue d'accroître la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des structures de soins médicaux et psychosociaux pour les survivants de violences sexuelles liées aux gangs.
- 10.11- Continuer les efforts pour renforcer la coordination avec les interventions humanitaires et les programmes de développement pour les victimes de violences sexuelles dans les zones touchées par les gangs, en vue de fournir des réponses holistiques centrées sur les victimes, comprenant un soutien médical et psychologique, des services juridiques et socio-économiques, et un soutien à la réintégration.

À la communauté internationale :

- 10.12- Maintenir la situation d'Haïti sur les agendas internationaux, renforcer immédiatement les capacités de la Police Nationale Haïtienne avec un soutien international coordonné et considérer urgemment le déploiement d'une force d'appui de temps limité dans des conditions conformes avec les droits humains, ainsi qu'un plan d'action complet et précis. Cela doit être accompagné par un rétablissement rapide et durable des institutions de l'État dans des zones libérées des gangs, ainsi que d'une réforme profonde du système judiciaire et pénitentiaire.
- 10.13- Poursuivre l'identification des acteurs politiques et économiques impliqués dans la dynamique des gangs et mettre en œuvre efficacement les sanctions déjà imposées.
- 10.14- Renforcer la coopération internationale pour assurer un contrôle accru des frontières en vue de mettre fin au commerce et détournement illicites des armes.